



LE PLAN DE PAYSAGE, UN OUTIL AU SERVICE DES TRANSITIONS

Partage d'éléments de référence

Alain Guglielmetti – paysagiste, DREAL Occitanie

Paysage

« *Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques* »

Convention européenne du paysage
2000

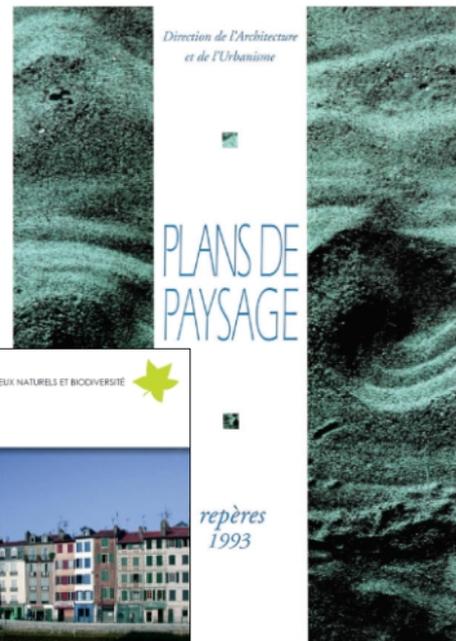
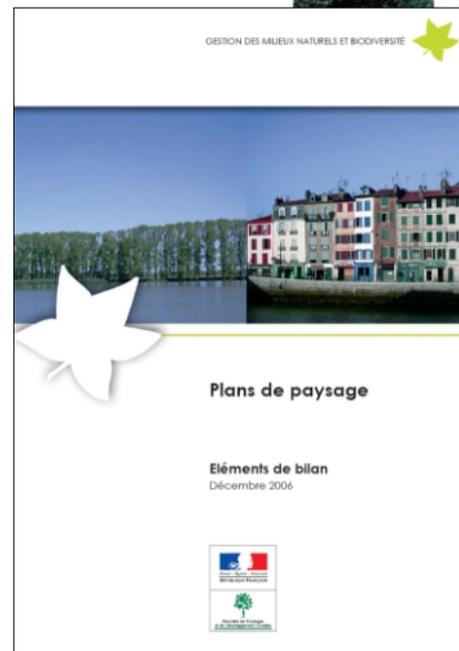
Article L350-1 A du code de
l'environnement (loi pour la reconquête
de la biodiversité, de la nature et des
paysages de 2016)



Le cirque de Troumouse (Hautes-Pyrénées)

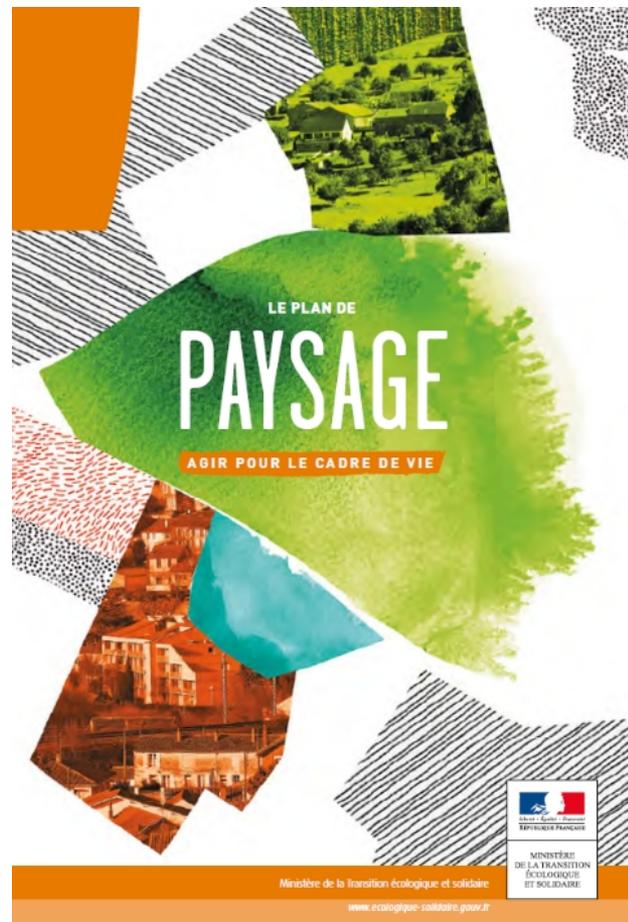
Les premiers plans de paysage

- Émergence du concept « plan de paysage » au début des années 1990, à l'initiative de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement
 - Maîtrise et valorisation des paysages « ordinaires »
 - Prise en compte des enjeux paysagers en s'abstrayant des limites administratives
- Confortement par la loi Paysage de 1993
- Une première méthodologie en 1993
- Une première vague de PP dans les années 1995-2000
- Une évaluation en 2006 sur 120 PP,
 - 25 % → effets sur les documents d'urbanisme,
 - 25 % → effets sur les projets,
 - mais 1/3 reste sans suite (manque appropriation)



Le renouveau des plans de paysage

- Relance de la politique des plans de paysage (projet territorial) par le Ministère en charge de l'environnement en 2013
- Mise en place d'appels à projets bisannuels puis annuels dans la perspective d'une généralisation du processus
- Capitalisation des expériences au travers d'un « club national »
 - Méthodes
 - Outils
 - Retours d'expériences
- Adaptation de la méthodologie originelle en 2015
- Depuis 2013, **plus de 140 démarches de plans de paysage** avec des retombées \pm fortes sur les territoires
 - Prépondérance dans les documents d'urbanisme
 - Animation technique indispensable (dynamique)
 - Nécessité d'un engagement politique de long terme



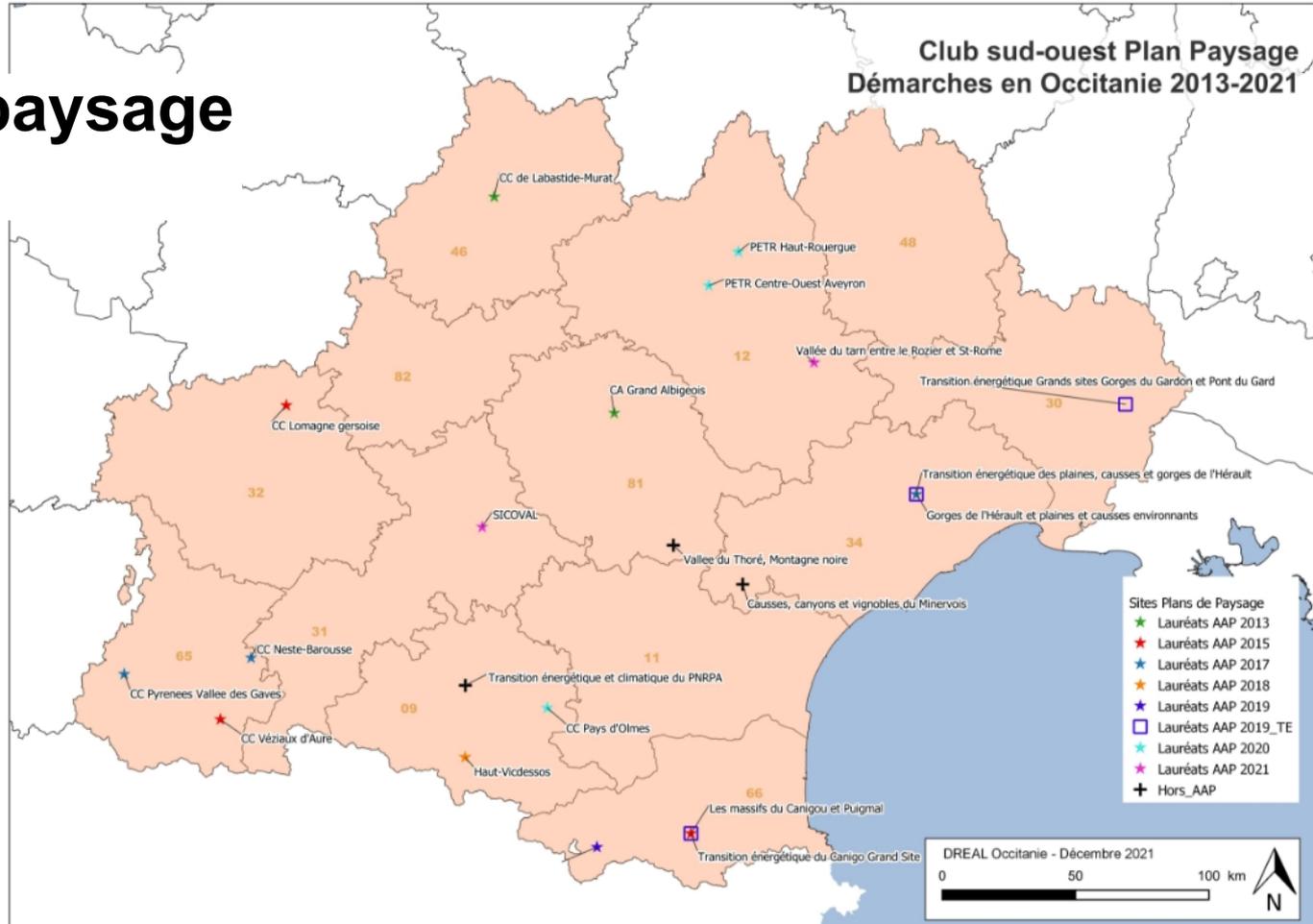
Les plans de paysage en Occitanie

Les démarches engagées en Occitanie entre 2013 et 2021 (appels à projets et autres),

- 19 territoires identifiés,
- 21 démarches engagées ou finalisées,
- 1 démarche abandonnée (Eyne - 66).

Spécificité du PNRPA et son PPTE

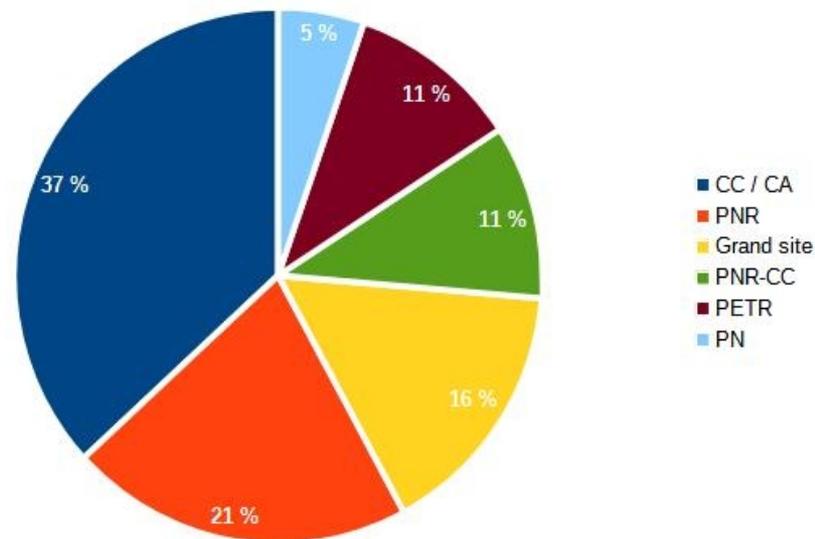
AMI 2019 Grands Sites de France pour engager un PPTE → 3 territoires en Occitanie



La typologie des territoires engagés dans un PP

- En Occitanie, les territoires engagés depuis 2013 dans un PP sont essentiellement des collectivités locales ...
 - Communautés de communes / communautés d'agglomération
 - Parc Naturel Régional (en propre)
 - Grands Sites de France
 - Parc Naturel Régional (en lien avec des collectivités)
 - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 - Parc National des Pyrénées
- Forte représentativité des démarches PP dans les départements de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et de l'Aveyron

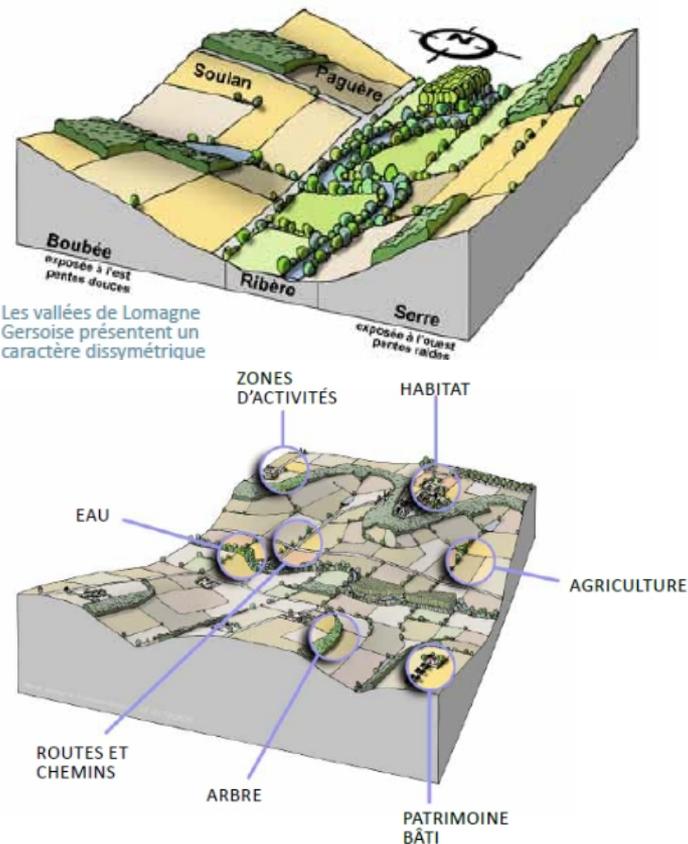
Maîtrises d'ouvrage des plans de paysage en Occitanie



Le plan de paysage : une démarche originale

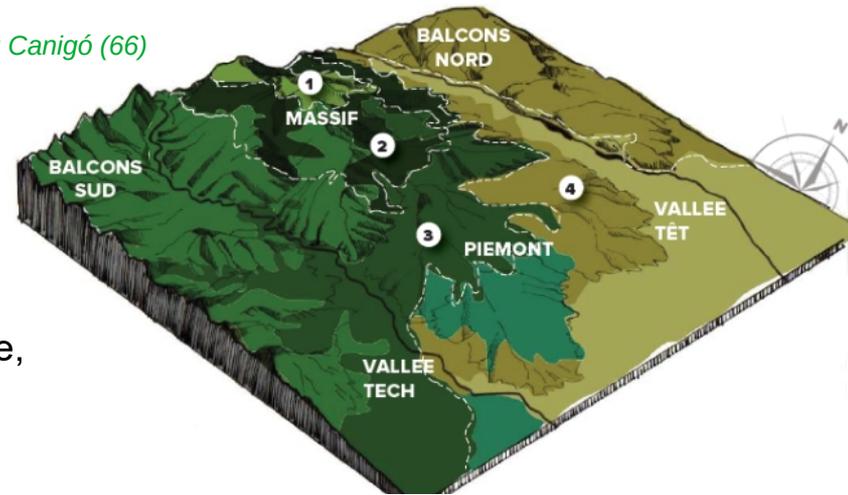
- Démarche politique et technique volontaire, destinée à définir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage.
- Des études spécifiques en trois temps :
 - Construire **un diagnostic** en vue d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages sur un territoire et surtout de préciser les dynamiques / les enjeux,
 - Formuler **une stratégie / un projet de territoire** au travers la définition d'objectifs de qualité paysagère
 - Définir un programme d'actions afin de **mettre en œuvre** concrètement le plan de paysage

Éléments du plan de paysage de la Lomagne gersoise (32)

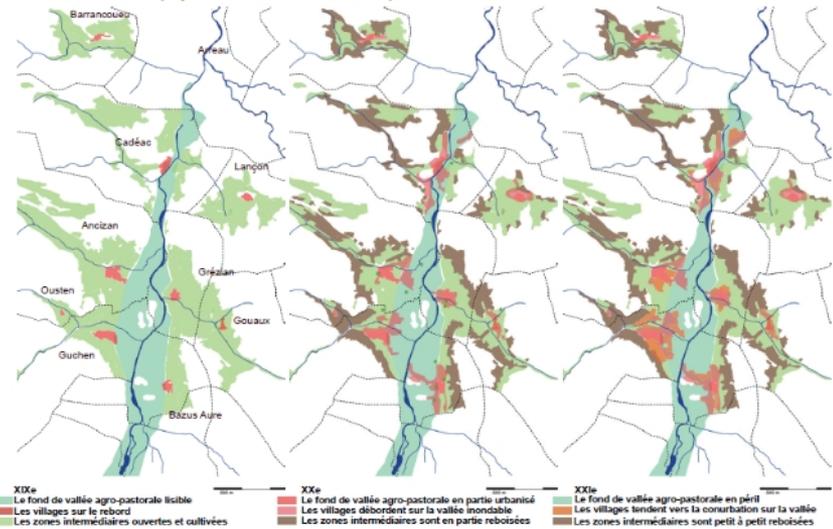


Le diagnostic (1/2)

- Identifier et caractériser factuellement les paysages
 - Comprendre le fonctionnement du paysage, en lien avec les unités paysagères des atlas de paysage
- Appréhender les dynamiques paysagères du territoire, en lien avec les politiques sectorielles (urbanisme, agriculture, biodiversité, énergie ...)
 - Évolutions tendancielles / dynamiques et enjeux possibles
 - Analyse diachronique du paysage (photos ancienne actuelle)
- Qualifier les paysages
 - Valeurs paysagères portées par les acteurs du territoire (esthétiques, symboliques, culturelles, économiques...)
 - Atouts et faiblesses
 - Enjeux, dysfonctionnements, incohérences



Comparaison de l'évolution des zones intermédiaires et de l'urbanisation entre le XIXe le XXe et projection des extensions urbaines prévues



Le diagnostic (2/2)

Les enjeux du plan de paysage des Véziaux d'Aure (65)

- Enjeux liés au pastoralisme et à l'eau
- Enjeux liés à l'urbanisme
- Enjeux liés à la montagne

Des enjeux qui se posent de manière différenciée sur le territoire avec un potentiel à mettre en cohérence sur l'ensemble de la vallée



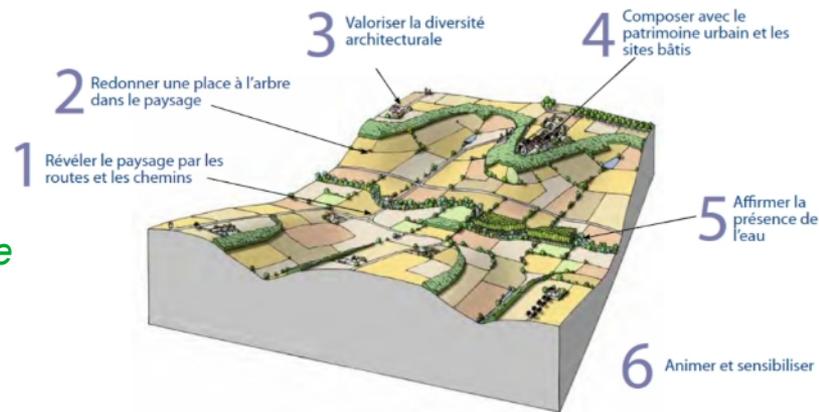
Les objectifs de qualité paysagère (1/2)

- Terme conforté par la Convention Européenne du Paysage de Florence d'octobre 2000, ratifiée en 2006
- Terme repris en 2014 par la loi ALUR (traduction dans les SCoT et les PLUi)
- Terme inscrit dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 :

« *Les OQP désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale* » → Art. L. 350-1 C du CE

- **Ces OQP constituent le projet de territoire** qui doit constituer un engagement démocratique partagé (importance de la concertation et de l'engagement politique)
- Base des axes/orientations et du programme d'actions

6 Objectifs de qualité paysagère



Plan de paysage de la Lomagne gersoise (32)

Les objectifs de qualité paysagère (2/2)

Les 3 objectifs de qualité paysagère du plan de paysage des Véziaux d'Aure (65), déclinés en 16 orientations

- 1-Remettre l'agriculture au cœur de l'identité locale
- 2-Favoriser un urbanisme dense
- 3-Valoriser la diversité du paysage habité

BLOC-DIAGRAMME DES 3 OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE : 16 orientations à décliner en actions

1 - Remettre l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture au cœur de l'identité montagnarde de demain

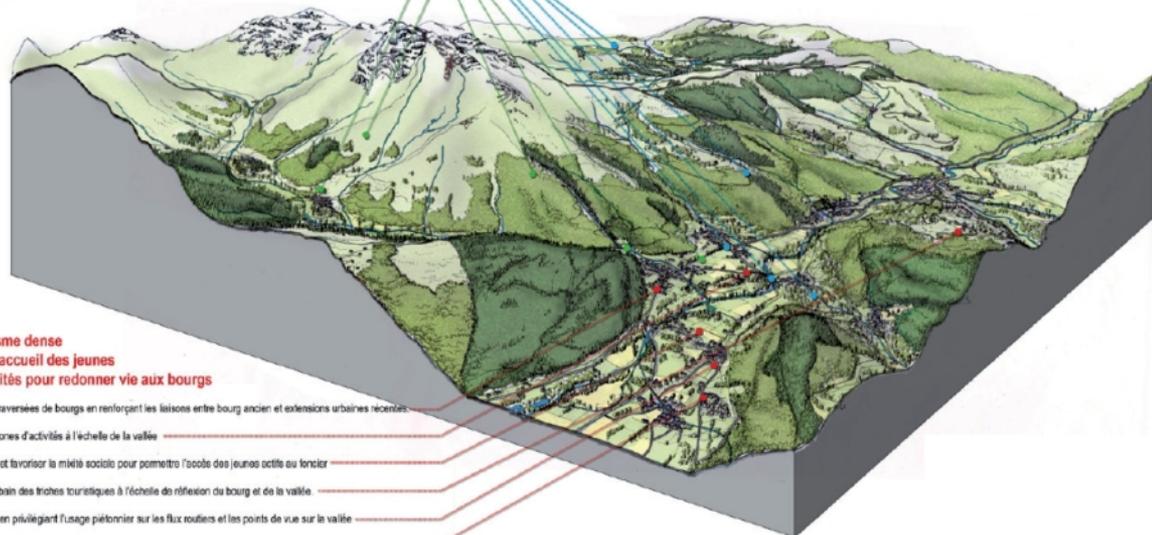
- 1.1 - Préserver des terres agricoles du fond de vallée
- 1.2 - Valoriser les zones intermédiaires et la diversité de leurs usages : fruitier, agricole et forestier
- 1.3 - Orienter la forêt avec sa multifonctionnalité, comme patrimoine paysager et potentiel économique en assurant sa biodiversité entre forêts de feuillus et conifères.
- 1.4 - Privilégier l'usage agropastoral des estives tout en valorisant les patrimoines culturels et naturels
- 1.5 - Privilégier la transmission du foin agricole, la reprise des exploitations et les modes de gestion agri-environnementale pour assurer le maintien des structures paysagères ouvertes

3 - Valoriser la diversité du paysage montagnard habité : transmettre son patrimoine culturel et sa biodiversité

- 3.12 - Associer tourisme et économie locale, dans le respect des sites (vents directs, événements culturels, accueil, éco-tourisme...)
- 3.13 - Protéger et valoriser les éléments remarquables qui font l'identité du paysage (Trame Verte et Bleue) de la vallée aux valls secondaires
- 3.14 - Préserver et valoriser le patrimoine associé à l'eau, systèmes d'irrigation gravitaire des estives au fond de vallée (leyré, rigole, moulin, scierie, lavoir et fontaine, abreuvoir, citome, batarde...)
- 3.15 - Valoriser les routes touristiques et sentiers de mi-pente en belvédères sur la vallée : les points de vue et le patrimoine culturel associé (carniers, rocher, tour à chaux, chapelle, écol, cabans...)
- 3.16 - Etendre la connaissance et préserver la biodiversité des sites remarquables : soligues, pouya, serres, forêt du Ditéend, vallée de la Gauube ...

2 - Favoriser un urbanisme dense autour du bourg et l'accueil des jeunes et de nouvelles activités pour redonner vie aux bourgs

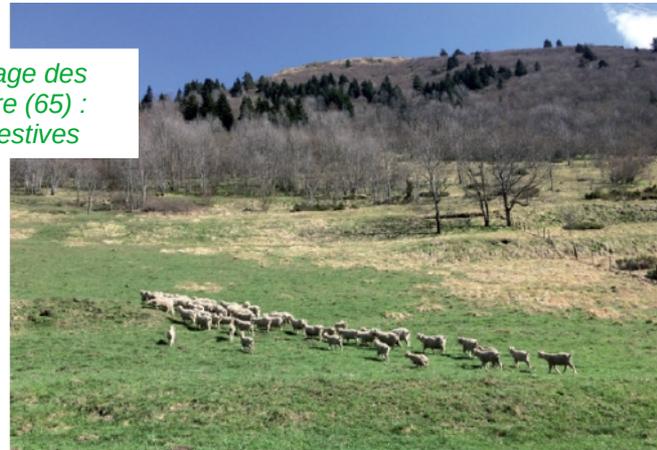
- 2.6 - Sécuriser la RD 529 dans les traversées de bourgs en renforçant les liaisons entre bourg ancien et extensions urbaines récentes
- 2.7 - Réfléchir à l'implantation des zones d'activités à l'échelle de la vallée
- 2.8 - Proposer un urbanisme dense et favoriser la mixité sociale pour permettre l'accès des jeunes actifs au foncier
- 2.9 - Favoriser le renouvellement urbain des tranches touristiques à l'échelle de réflexion du bourg et de la vallée
- 2.10 - Valoriser les espaces publics en privilégiant l'usage piétonnier sur les flux routiers et les points de vue sur la vallée
- 2.11 - Intégrer les caractéristiques montagnardes dans les extensions urbaines et les adapter à la vie contemporaine



Le programme d'actions (1/2)

- La réponse aux OQP passe par un programme d'actions décliné à partir d'orientations selon 3 approches de base complémentaires
 - la « **protection des paysages** »
actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage (valeur patrimoniale) ;
 - la « **gestion des paysages** »
actions visant à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
 - l' « **aménagement des paysages** »
actions au caractère prospectif visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ;

*Plan de paysage des Véziaux d'Aure (65) :
Maintien des estives*



AILLON Chemin de découverte du Val des granges de Lurgues et la zone intermédiaire entretenue et pâturée par le troupeau.



IMAGE DE PRINCIPE

► Requalification de l'avenue Albert Thomas (entrée nord)



*Plan de paysage du Grand Albigeois (81) :
Aménagement qualitatif des voiries*

Le programme d'actions (2/2)

Plan de paysage de la vallée des Gaves (65)

- Ces actions peuvent se décliner en interventions :
 - **réglementaires** (ex : documents d'urbanisme),
 - **pédagogiques** (ex : outils de sensibilisation, de communication, des recommandations, ...),
 - **opérationnelles** (renvoyer à des opérations d'aménagement ou à des documents de gestion, ...)
- Assurer l'animation du plan de paysage, dans la durée, intégrant les politiques « thématiques » à l'œuvre
- Envisager une évaluation régulière de ces actions (indicateurs à définir)

N° DE L'ACTION / TITRE DE L'ACTION	
Brèves synthèses des contenus détaillés dans la fiche action en termes d'état des lieux, d'objectifs, de description	Etat des Lieux
Indique s'il s'agit d'actions de planification, programmation, aménagement, animation, communication, prospective, conseil, gestion	Objectifs
Indique l'organisme pressenti pour piloter	Description
Indique les organismes et personnes à associer	Type d'action
Origine possible des financements, (organisme ou dispositifs)	Portage suggéré
Coût de réalisation estimé	Collaborations
Délai de réalisation lié à la complexité de mise en oeuvre : 2022, 2025, 2030	Financement
3 niveaux de priorité en fonction des critères	Estimatif
Indicateurs nécessaires à l'évaluation du Plan paysage	Échéance
	Priorité
	Indicateur de suivi
	Actions - PVG
	SCOT
	PMP
	Autre

*Plan de paysage du Grand Albigeois (81) :
développement des franges urbaines
végétalisées (TVB, espaces publics,
agriculture de proximité ...)*



MARSSAC-SUR-TARN - Création de lisières urbaines - Temps 2 - Evolution .

Agence Follès-Gautier paysagistes urbanistes

Plan de Paysage de Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Vallée du Bas-Salat

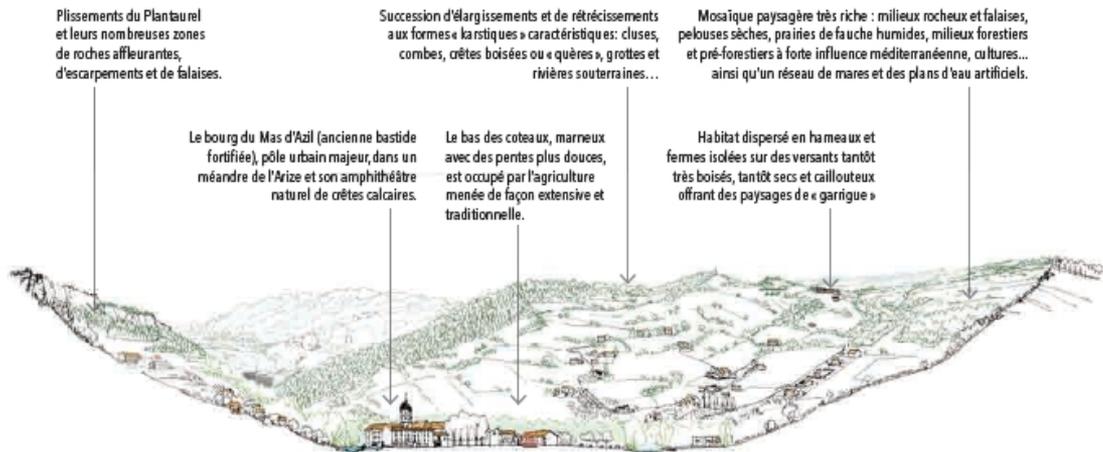
- Une démarche innovante et volontaire dans le prolongement d'initiatives antérieures, PCET en 2007 et TEPCV en 2015 ;
- Un travail de conception qui associe paysage, énergie et climat **avec une concertation en continu** ;
- Un travail décliné sur trois territoires pilotes du PNRPA ;
- **!!! Une définition de scénarios pour visualiser les conséquences de la transition énergétique qui peut impacter le territoire, en évaluant ainsi les risques et les opportunités ;**
- Une proposition de **5 objectifs de qualité paysage (OQP)** pour guider l'action au travers de **19 axes d'intervention** et **100 actions** possibles ;



Le diagnostic du PPTC du PNRPA

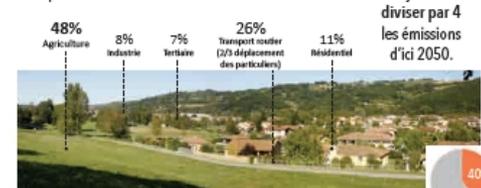
- Dresser le portrait des trois territoires-pilotes ;
- Comprendre les objectifs du PCAET, les enjeux carbone et climat sur les paysages du parc ;
- Établir le profil énergétique des territoires-pilotes et le croiser avec les sensibilités paysagères ;
- Déterminer les potentiels énergétiques intégrés

Paysages des pré-Pyrénées



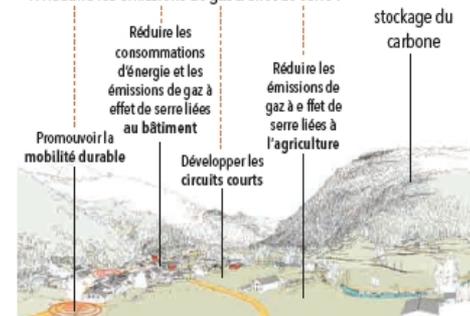
> Carbone. Vers un territoire moins carboné, pour réduire l'emballage du changement climatique

L'empreinte carbone actuelle du PNR :

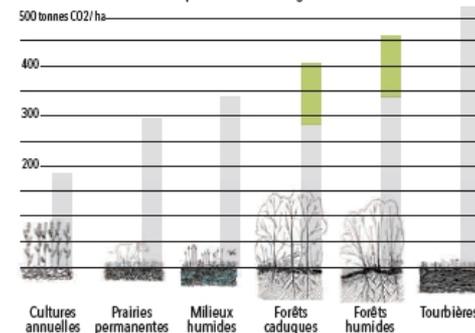


> L'objectif est de diviser par 4 les émissions d'ici 2050.

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 2. Accroître le stockage du carbone

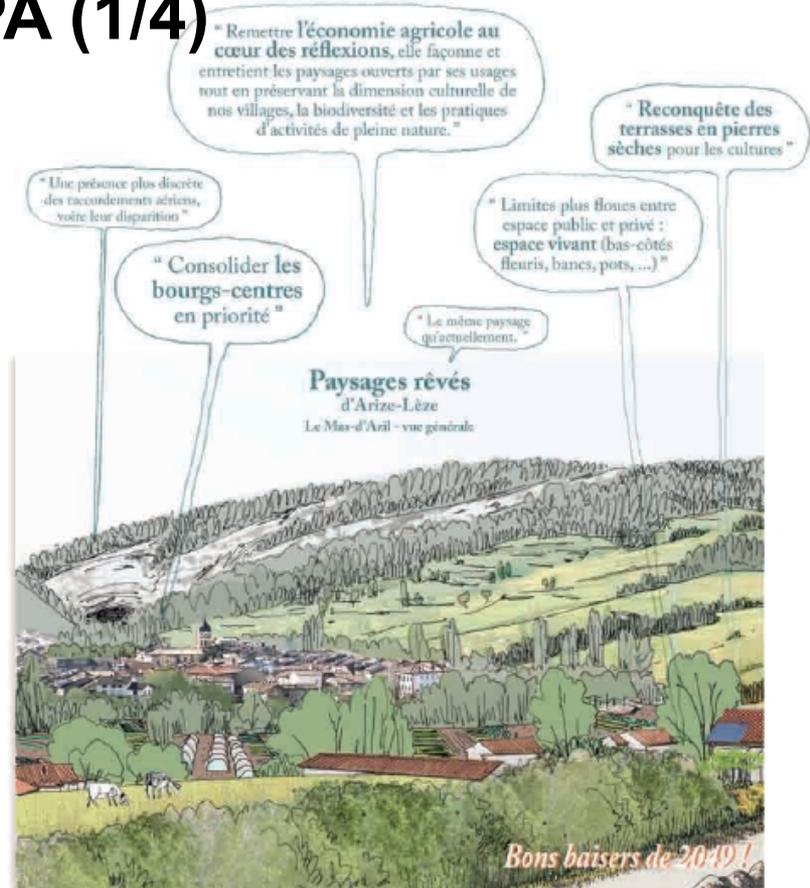


Les sols ont différentes capacités de stockage du carbone :



La stratégie du PPTEC du PNRPA (1/4)

- Basé sur une concertation autour d'un futur « désirable », se traduisant au travers de « cartes postales » à trois périodes de référence (1919/1949, 2019, 2049)
- Définition des enjeux
 - Maîtrise de l'urbanisation et de sa qualité,
 - Mobilité durable dans un habitat dispersé,
 - Production énergétique à la « juste échelle » pour répondre aux besoins locaux (bois-énergie, méthanisation, photovoltaïque),
 - Evolution des pratiques agricoles,
 - Préservation du patrimoine naturel, prise en compte des risques naturels



La stratégie du PPTTEC du PNRPA (2/4)

- Quatre défis interdépendants
 - Transition énergétique, territoire à énergie positive - *TEPOS* ?
 - Transition écologique et climatique, *maintien de l'armature écologique* ?
 - Paysages vivants, *compatibles avec les nouveaux modes de vies* ?
 - Développement local, *comment le favoriser* ?
- Développement d'une grille d'analyse commune pour répondre à ces défis
 - Identifier les antagonismes et les synergies entre les thèmes et les indicateurs
 - Partager les évaluations pour un choix en toute connaissance de cause, de manière itérative (évaluation en continu)

La stratégie du PPTEC du PNRPA (3/4)

- Grille d'aide à la décision selon les quatre thématiques mêlées, décomposées en 17 critères
- Quatre niveaux pour chaque critère :
 - Dégradation, neutralité, amélioration, excellence
- Possibilité d'itérations en fonction des choix et arbitrages
- Outil non scientifique servant de base à l'évaluation collective des projets

Cette grille a été développée par le groupement de bureaux d'études EMF Estudi Martí Franch · CRB Environnement

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vers un territoire à énergie positive : réduire les besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et les couvrir par les énergies renouvelables locales.

4 indicateurs



Favoriser un développement local et durable du territoire.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

4 indicateurs

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une structure écologique robuste pour garantir sa résilience, et permettre au territoire de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets.

4 indicateurs

Préserver les patrimoines et paysages qui fondent l'identité du territoire tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie.

PAYSAGES VIVANTS

5 indicateurs

La stratégie du PPTTEC du PNRPA (4/4) → 5 OQP

- **Habiter** → Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en ressources en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux.
- **Se déplacer** → Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés
- **Produire** → Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leurs identités
- **S'adapter** → Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères
- **Partager** → Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre

Le plan d'actions (1/3)

- Un ensemble de 100 actions possibles selon 3 catégories
 - Des **actions structurantes** de long terme (planification, partenariats)
 - Des **actions ciblées** (projets à l'échelle des communes)
 - Des **actions mobilisatrices** (évènementielles)
- Une feuille de route dans le temps
- Des actions prioritaires (10) faisant l'objet de fiches spécifiques

10 FICHES-ACTION

H3.1	Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales
H3.2	Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions
H4.1	Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative
D1.3	Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze
P2.2	Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés
P3.3	Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire
Pa.2	Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif
A3.6	Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain
Pa1.1	Poursuivre l' animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique
Pa2.3	Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme

Le plan d'actions (2/3)

- Trois focus thématiques particuliers
 - Franges habitées
 - Énergie solaire et paysages bâtis
 - Adaptation au changement climatique

Franges habitées : quelques images de référence

Importance d'une végétalisation réfléchi à l'échelle de la zone pour donner une image d'ensemble qualitative et cohérente

La grande bande arborée crée une façade qualitative et unitaire de la ZAE depuis la route

Elle est possible grâce au retrait des bâtiments à l'intérieur de la parcelle, prévu dans les documents d'urbanisme



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.

Dans des espaces plus contraints, de simples franges plantées créent une cohérence sur toute la zone d'activité



Requalification de la zone d'activité de Keravidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.

Les parkings sont végétalisés et les eaux pluviales sont récoltées et gérées en surface, créant des espaces plantés généreux.

L'arrière de la zone donne ainsi une façade "aimable" à la piste cyclable



Parc d'activités des Collines à Mulhouse, M. Plisson architecte et EDIAW paysagiste.

Traitement simple et qualitatif des espaces publics, en évitant la standardisation

Le cheminement n'est pas très large mais il est bien séparé de la circulation

Des espaces perméables et une végétation simple d'entretien

Des stationnements intercalés entre des plantations, avec un mobilier en bois robuste adapté au contexte



Requalification de la zone d'activité de Keravidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.

La clôture n'est pas toujours nécessaire, elle peut très bien être une simple haie naturelle

Une signalétique partagée crée efficacement l'identité de la zone et donne une image de qualité



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.

Les équipements techniques sont bien intégrés

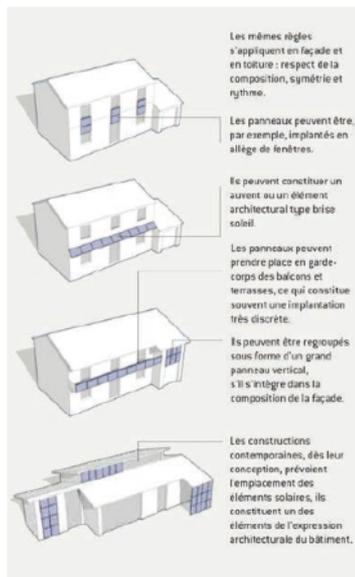
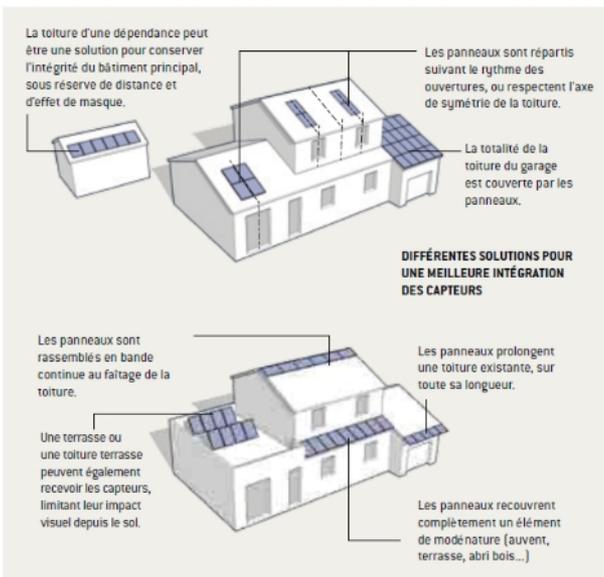
Tout le mobilier est en bois ou en pierre !



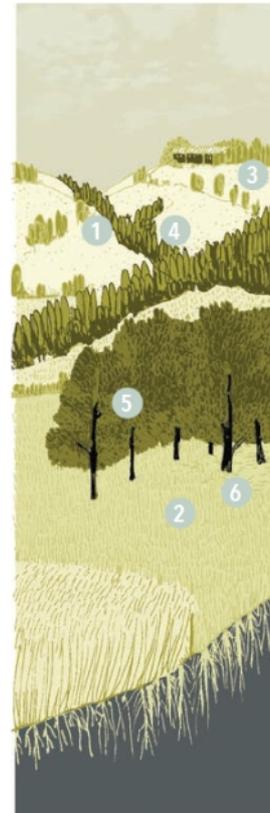
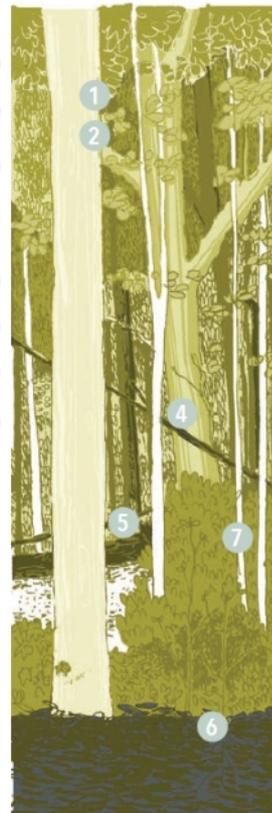
Zone d'activité HQE de la Tieule, Lozère

Le plan d'actions (3/3)

*Énergie solaire et paysages bâtis :
exemples d'ordonnancements possibles
des toitures photovoltaïques*



- Diversité de la trame arborée ①
- Espèces locales ②
- Maintenir le couvert permanent (pas plus de 30% du volume de bois sur pied prélevé à chaque coupe) ③
- Ilots de vieillissement ④
- Ilots de sénescence ⑤
- Régénération naturelle ⑥
- Étage arbustif ⑦



- ① Garantir un sol couvert et en particulier sur les terrains en pente
- ② Restaurer les prairies permanentes
- ③ Renforcer le réseau de haies et d'arbres isolés
- ④ Conforter la végétation des talwegs et des vallons
- ⑤ Préserver les mosaïques de boisements (trame verte, et éventuelles ressources fourragères)
- ⑥ Privilégier un élevage extensif qui contribue au cycle du carbone et à la fertilisation des sols (charge animale réduite)

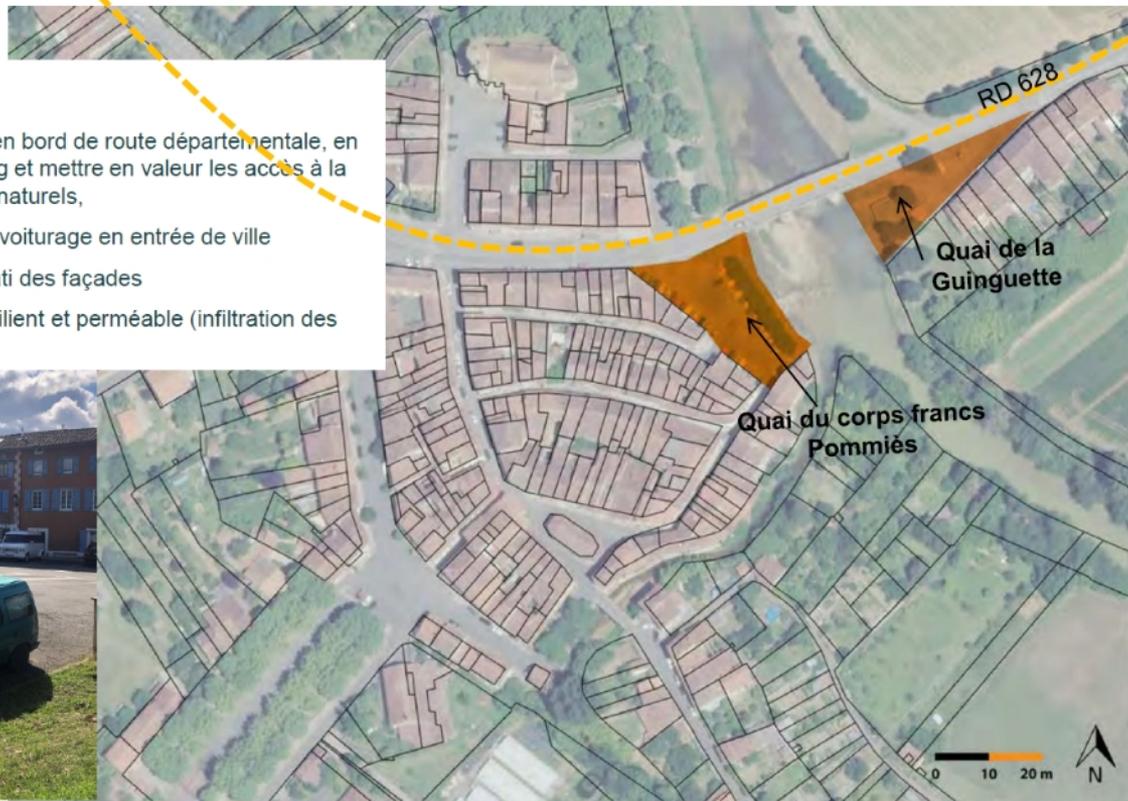
*Adaptation au changement climatique :
traitement possible des paysages de
versants. Adaptation et résilience*

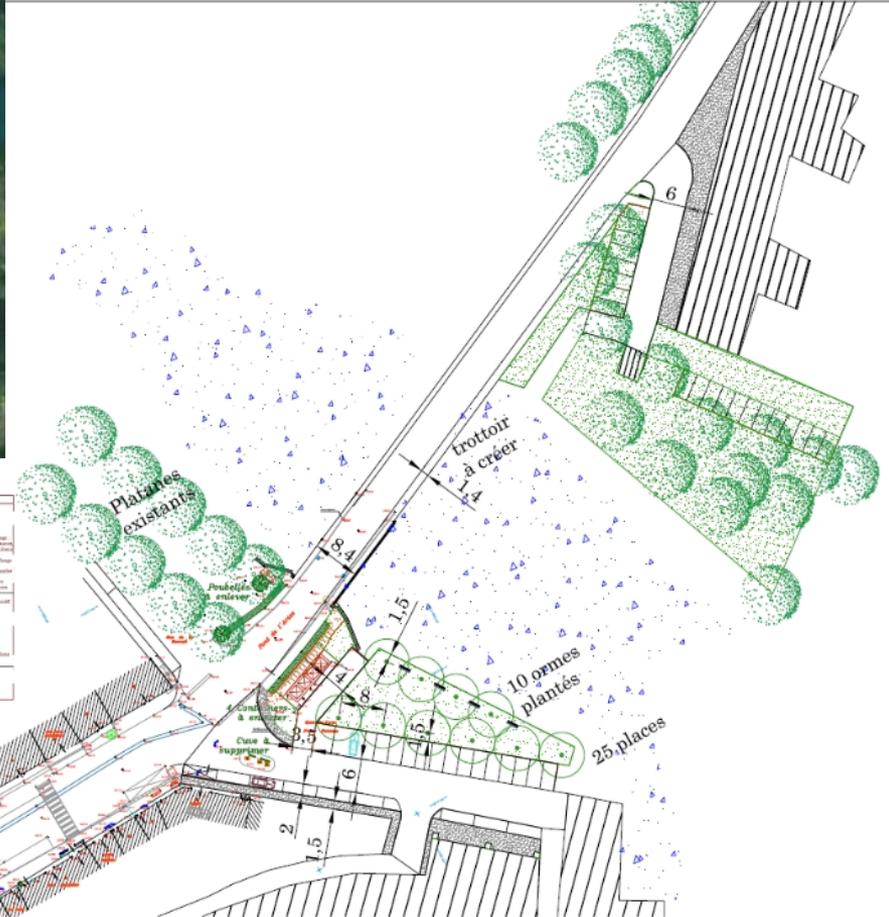
La mise en œuvre du plan d'action du PNRPA

- Mise en œuvre de la fiche « **A3.6 Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au changement de demain** »
- Une action engagée fin 2020 avec un **appel à manifestation d'intérêt** (AMI) auprès des collectivités sur le thème « *Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain* », doté d'un budget de 40 k€ TTC.
 - 13 candidatures,
 - Analyse et audition des porteurs de projets,
 - 5 territoires retenus,
- Consultation pour retenir un paysagiste qui travaille sur les 5 sites au niveau programmation.
 - étude démarrée APS/APD en mai 2020 jusqu'en 2022
 - recherche de financements pour la mise en œuvre concrète des projets

Points-clés :

- Reconquérir cet espace en bord de route départementale, en continuité du centre-bourg et mettre en valeur les accès à la rivière et les patrimoines naturels,
- Aménager une aire de covoiturage en entrée de ville
- Valoriser le patrimoine bâti des façades
- Aménager un espace résilient et perméable (infiltration des eaux de ruissellement)



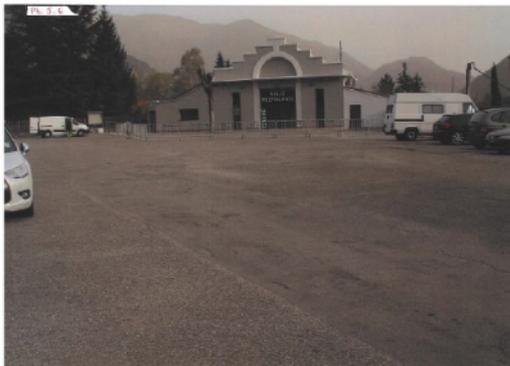


LÉGENDE	
	Ormes existants
	10 Ormes à planter
	Pavés à poser
	trottoir à créer
	25 places
	Platanes existants
	Pavés à poser
	trottoir à créer
	25 places

Le plan de paysage, un outil au service des transitions:

Points-clés :

- Redonner des qualités urbaines et paysagères de la place Pierre Nigoul, devant la salle polyvalente pour en faire un espace attractif et fédérateur au sein du village.



La politique des plans de paysage en 2022 (1/3)

- Une démarche volontaire non contraignante mais porteuse de sens :
 - Appui sur le territoire et les acteurs (concertation)
 - Démarche fédératrice
 - Engagement sur le long terme
 - Méthodologie stabilisée mais études non normalisées (force et faiblesse)
 - Possibilité d'une démarche intégratrice (urbanisme, énergie, déplacements ...)
- La nécessité d'un portage politique et technique sur le moyen terme
 - **Privilégier l'échelle intercommunale, en lien avec des enjeux de paysage identifiés**
- Une animation technique essentielle, après les études, avec des outils simples
 - **Temps partiel d'un agent de la collectivité à consacrer,**
 - **Tableau de bord à définir**
- Une évaluation en continu afin de valoriser cette politique publique atypique
 - **Apports du plan de paysage au territoire**

La politique des plans de paysage en 2022 (2/3)

- Les retombées possibles d'un plan de paysage :
 - Développement d'un projet de territoire unique mais selon une vision intégratrice et transversale par le paysage
 - Consolidation de la concertation locale
 - Intégration des éléments (diag, OQP, actions) dans les documents de planification (SCoT, PLU(i), PCAET ...)
 - Prise en compte des stratégies globales du PP dans les projets ponctuels
 - Développement d'une politique locale de sensibilisation / formation des populations et acteurs en lien avec les politiques de transition et d'aménagement
 - Aide aux démarches territoriales complexes (renouvellement de la labellisation Grand Site de France ...)

La politique des plans de paysage en 2022 (3/3)

- Nouvel appel à projet 2022 (8ème session) sous deux formes :
 - **PP « classique »** avec financement MTE de 30 k€ → 15 lauréats au niveau national
 - **PP « de transition énergétique »** avec financement ADEME de 20 à 100 k€ selon le projet → en moyenne 6 lauréats au niveau national (2020, 2021)
- Calendrier
 - Lancement le **8 mars 2022**
 - Remise des projets le **20 juin 2022**
 - Analyses DREAL/DDT et Bureau des paysages/CEREMA
 - Examen en comité technique et jury au cours de l'été
 - Séminaire national en octobre 2022 et engagement des conventions
 - Suivi des projets sur 2 ou 3 ans ...

Quelques ressources numériques sur le paysage et les plans de paysage

Conseil de l'Europe

<https://www.coe.int/fr/web/landscape/home>

Ministère de la Transition écologique

<https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-paysages>

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

Autres sites

Grands Sites de France : <https://www.grandsitedefrance.com/>

Fédération des PNR : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Les CAUE d'Occitanie : <https://www.les-caue-occitanie.fr/>

La DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-r7809.html>

Le PPTC du PNRPA : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/plan-de-paysage-de-transition-energetique-climatique-pnr-pyrenees-ariegeoises/>